

Crans-Montana : hospitalisation, indemnisation, perte d'emploi... Les victimes françaises couvertes par un fonds de garantie

Quelle réparation après le drame ? Cette question se pose douloureusement pour les victimes et leurs proches presque quinze jours après le terrible incendie qui a fait, selon le dernier bilan, 40 morts et 116 blessés dont 24 Français dans la station suisse de Crans-Montana la nuit du Nouvel an.

Axa Suisse, assureur de la commune et du bar Le Constellation, où a eu lieu la tragédie, a déjà prévenu : les montants prévus par les contrats d'assurance ne suffiront probablement pas à couvrir tous les dommages financiers. Un constat qui suscite de nombreuses questions sur le processus d'indemnisation dans un cas d'une telle ampleur et avec de jeunes victimes. Avec déjà une spécificité pour les Français, comme nous sommes en mesure de l'annoncer.

Prise en charge médicale immédiate : qui s'en occupe ?

Pour les victimes, l'urgence est la prise en charge médicale. Olivier Moustacakis, directeur général d'Assurland, explique que les assurances sociales suisses (gérées par des assurances privées agréées par l'État) prennent en charge les soins médicaux et l'hospitalisation dès le début, sans que les victimes n'aient à avancer les frais. Pour les Français, les remboursements de ces soins reviennent à la Sécurité sociale française en vertu des règlements européens repris par la Suisse. Les cartes bancaires peuvent également offrir des garanties d'assistance et de rapatriement.

Déplacement et accueil des proches : quelle aide ?

Les proches des victimes peuvent bénéficier d'une aide via les Centres de consultation LAVI (Aide aux victimes d'infractions), une spécificité suisse. Ces centres proposent un soutien médical et psychologique, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement. François Gaborit, avocat spécialisé en droit du dommage corporel des victimes, rappelle que de nombreuses cartes bancaires incluent des garanties d'assistance couvrant la présence d'un proche au chevet de l'assuré hospitalisé, ainsi que l'hébergement et le retour des accompagnants. Le niveau de cette prise en charge dépend du type de carte.

Prise en charge à venir et avance des frais : comment ça marche ?

Axa Suisse assure que la prise en charge médicale se fera « indépendamment de la détermination des responsabilités ». Pour les blessés français, François Gaborit indique qu'ils bénéficieront des mêmes conditions de soins que s'ils avaient été blessés en France. Il est aussi conseillé de vérifier si l'on dispose d'une garantie accident de la vie via son assurance habitation ou sa banque, ce qui permet d'obtenir des provisions rapidement.

Indemnisation intégrale : quel recours pour les Français ?

Selon nos informations, les victimes françaises pourront compter sur une indemnisation intégrale de leurs préjudices via le Fonds de Garantie des Victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Ce dispositif, financé par les assurés français, offre l'avantage majeur de permettre le versement rapide de provisions financières, sans attendre l'issue de l'enquête ou du procès pénal, parfois interminables, notamment à l'étranger.

Pour que la demande soit recevable, il faut que les éléments déjà recueillis dans le cadre de l'enquête pénale suffisent à prouver la matérialité de l'infraction (blessures/homicide par négligence), ce qui dans le cas de Crans-Montana, semble « assez établi » selon plusieurs sources, la commune ayant déjà reconnu des manquements à la sécurité.

Le FGTI conseille ainsi de saisir au plus tôt la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) du tribunal judiciaire de Paris, parquet où une enquête miroir est menée, ou celle du domicile. La demande sera transmise au FGTI qui instruit le dossier et procède à l'indemnisation.

Qui va payer au final ?

Les dommages matériels et corporels seront d'abord couverts par l'assureur de la commune et de l'établissement, Axa Suisse, dans les limites des plafonds contractuels. Une source proche du dossier évoque une fourchette entre 10 et 20 millions de francs suisses (quasi équivalent en euros) pour chaque entité (bar et ville), soit 40 millions maximum. Un montant jugé insuffisant par l'assureur lui-même. Axa Suisse suggère la création d'une « table ronde » réunissant toutes les parties impliquées (victimes, pouvoirs publics, assureurs) pour trouver des solutions complémentaires.

Car la procédure s'annonce longue. « Il y a des recours civils contre le bar et la commune. Il va falloir déterminer la cause réelle, qui est responsable et à quelle hauteur... Ça va prendre du temps », reprend Olivier Moustacakis. En attendant, l'État ou le canton pourrait accorder des aides financières, mais elles seront partielles et temporaires. Les Fran-

çais eux auront une indemnisation intégrale sans plafond et sans attendre une condamnation définitive via le FGTI.

En attendant, le canton du Valais a annoncé ce mercredi le versement d'une aide financière d'urgence aux victimes. « Un montant forfaitaire à titre d'aide d'urgence de 10 000 francs (*environ 10 740 euros*) sera mis à disposition pour chaque victime hospitalisée ou décédée », annoncent les autorités cantonales dans un communiqué.

Perte de chance, d'emploi, impossibilité de rembourser un crédit : quelles indemnisations ?

La « perte de chance » est cruciale, surtout pour les jeunes victimes. « Pour calculer l'indemnisation, on évalue la trajectoire professionnelle qu'elles auraient pu avoir, en fonction de leurs études, leurs projets et leurs capacités », explique François Gaborit. Une expertise médicale détaillée permet de quantifier les séquelles physiques et psychologiques, les souffrances et l'impact sur tous les aspects de la vie (personnel, professionnel, loisirs, intimité) pour une indemnisation complète.

En cas d'incapacité à rembourser un crédit immobilier, les assurances de prêt peuvent prendre le relais. L'assurance maladie, quant à elle, verse des indemnités journalières.



Une journée de deuil national a eu lieu vendredi 9 janvier 2026, en hommage aux victimes de l'incendie du bar Le Constellation, lors du Nouvel-An à Crans-Montana, en Suisse. LP/Olivier Arandel

